



international
jeunesse
représentation
fédéralisme
innovation sociale
formation

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montrouge, le 04 août 2022

Aide exceptionnelle de rentrée : victoire pour les étudiant·e·s !

Le 7 juillet 2022, le gouvernement a annoncé une série de mesures afin de faire face à la hausse des prix et donc améliorer le pouvoir d'achat de la population, intégré au projet de loi de finances rectificative 2022. Cette série de mesures comportait notamment une **aide exceptionnelle de solidarité de 100 € pour la rentrée 2022, versée aux bénéficiaires des minima sociaux, des APL ainsi qu'aux étudiantes et étudiants boursier·e·s**, soit 7,7 millions de foyers.

Cependant dans la nuit du 2 au 3 août, le Sénat, sur proposition du Sénateur LR Jean-François Husson, a supprimé cette aide. Sous prétexte de favoriser les travailleuses et travailleurs précaires, **le Sénat souhaitait en effet la remplacer par une aide exceptionnelle de 150 € versée aux bénéficiaires de la prime d'activité et de l'Allocation aux Adultes Handicapés.**

Le Sénat souhaitait ainsi sciemment priver de nombreux ménages de cette aide qui leur est pourtant vitale, d'autant plus que l'inflation, qui atteint 6,1% au mois de juillet 2022, frappe les jeunes de plein fouet. **Alors que les 2,8 millions d'étudiant·e·s attendent de leurs parlementaires d'agir en faveur de l'amélioration de leur quotidien, certains d'entre eux ont préféré faire fi de toute considération à leur égard.**

Cette décision, hors sol de la réalité des besoins de la population, a suscité le choc et l'indignation des étudiant·e·s. **La FAGE et son réseau ont en conséquence massivement interpellé les parlementaires en amont de la commission mixte paritaire** afin de revenir sur cette décision méprisante à l'égard de nombreux foyers et de centaines de milliers d'étudiant·e·s.

La commission mixte paritaire, réunie dans la soirée du 3 août, s'est accordée sur **la réintégration de l'aide exceptionnelle de rentrée pour les bénéficiaires de minima sociaux, des APL et pour les étudiant·e·s boursier·e·s.** Jeudi 4 août, la loi de finances rectificative a été adoptée à l'Assemblée nationale et au Sénat. Les étudiant·e·s allocataires d'APL et d'une bourse sur critères sociaux bénéficieront bien de l'aide exceptionnelle de solidarité de 100€, mesure demandée par la FAGE depuis plusieurs mois.

La FAGE se félicite du travail mené avec les parlementaires afin de réintégrer cette aide dans le projet de loi, et remercie les député·e·s et sénateur·ice·s s'engageant pour l'amélioration des conditions de vie et d'études des jeunes. **Véritable victoire pour le réseau de la FAGE et pour les étudiant·e·s**, le versement de cette aide pourra ainsi soulager de nombreuses et nombreux étudiant·e·s, dans le contexte d'une rentrée toujours plus onéreuse.

La FAGE continuera d'agir auprès du gouvernement et des parlementaires afin de poursuivre des travaux structurels et ambitieux pour mettre fin à la précarité étudiante, en premier lieu par une réelle réforme des bourses sur critères sociaux, attendue et demandée par les étudiant·e·s.

Cécile Thevenet
Attachée de presse de la FAGE
06 75 33 79 30
cecile.thevenet@fage.org

79 rue Perier - 92120 Montrouge
Tél. +33 1 40 33 70 70 - contact@fage.org

www.fage.org

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNCUS.
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre de l'ESU et du CNAJEP